

● Les partenaires de la rénovation

Exemple de projet financé

Travaux d'amélioration énergétique à Mortain-Bocage
Propriétaire occupant | Isolation, menuiseries, VMC et insert.
Coût travaux : 37 925 € TTC

Plan de financement

Anah 50%	10 000 €
État	2 000 €
Aide communauté d'agglomération	500 €
Aide conseil départemental	500 €
Prêt et apport personnel	24 925 €

-> 13 000 € d'aides non remboursables (34 %)



L'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'État
Subvention des travaux de rénovation énergétique, adaptation des logements...



La Région Normandie
Financements des audits énergétique, Chèques éco-énergie « Travaux »



Le Conseil Départemental de la Manche
Subvention des travaux de rénovation énergétique

Action Logement / Caisse de retraite / Caisse d'Allocations Familiales...

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Un architecte conseil au service des particuliers dans leurs projets de rénovation ou de construction

Contact : 02 33 77 20 77 ou courrier@caue50.fr

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Manche

Pour les propriétaires de biens situés dans des espaces protégés (monuments historiques et ses abords, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé) : conseils de techniciens des bâtiments de France

Contact : 02 33 72 61 74

Les services de la communauté d'agglomération

Pour les aides relatives aux travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif

Contact : 02 33 89 14 28

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Les actions mises en place par la communauté d'agglomération



Rénovation énergétique (remplacement de chaudière, changement des menuiseries, isolation des combles, rénovation globale...)



Adaptation du logement à la perte d'autonomie, au handicap (remplacement d'une baignoire par une douche, mise en accessibilité du logement...)



Lutte contre le logement indigne (rénovation globale d'un logement...)

Sur l'ensemble du territoire communautaire, des techniciens spécialisés accompagnent les propriétaires occupants ou bailleurs dans la réalisation de leur projet. Des aides financières peuvent être accordées sous conditions.

Ce miniguide vous informe sur les dispositifs en place et les structures à solliciter

Chiffres clés pour l'année 2019 de la rénovation sur le territoire



769 porteurs de projets informés



333 logements rénovés



3 089 426 € de subventions accordées (ensemble des financeurs) dont 244 986 € de subventions communautaires et 48 500 € de subventions communales



7 161 321 € de travaux réalisés (des travaux majoritairement réalisés par des entreprises et des artisans locaux)

Le service habitat est à votre disposition,
soit par téléphone au 02 33 89 67 00
ou par mail sur l'adresse
mathieu.letorrec@msm-normandie.fr



● Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

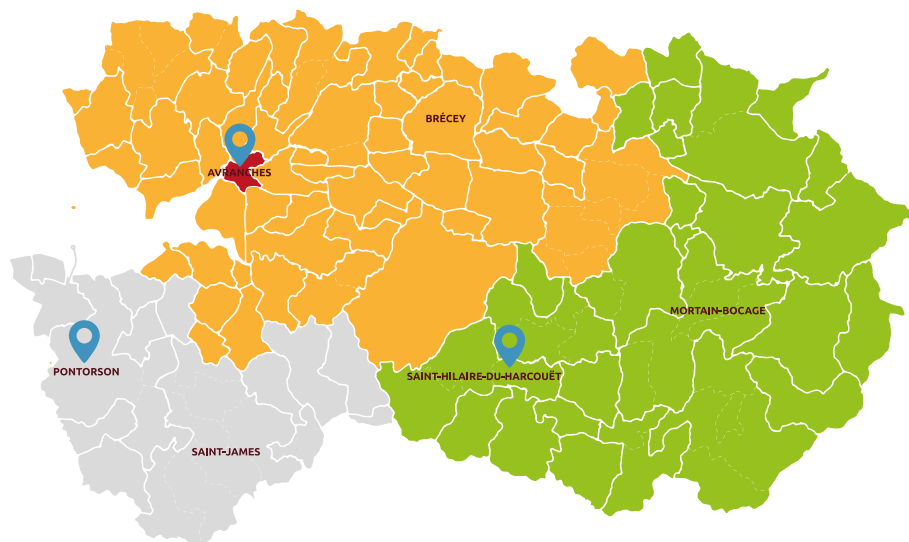
Des aides financières renforcées pour inciter à la rénovation.

En complément des aides existantes de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), de la Région, du Département... l'OPAH permet à la CA MSMN, et aux communes, d'accorder des subventions aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement, sous conditions d'éligibilité.



Rénovation complète d'un logement vacant destiné à la location – Le Teilleul – 8 Octobre 2019

Carte du territoire avec OPAH en cours ou programmées



- Pôle territorial du Mortainais et SHH (juillet 2017 – juillet 2022 | opérateur CDHAT)
- Pôle territorial Avranches et Val de Sée : fin 2020 – fin 2025
- Avranches : OPAH Renouvellement Urbain quartier St Gervais : fin 2020 – fin 2025
- Avranches / Pontorson / SHH : Opah copropriété fin 2020 – fin 2025)

● Les permanences habitat

Un conseil personnalisé, neutre et gratuit pour :

- conseiller sur les **travaux à engager**,
- renseigner sur les **aides possibles** en fonction du projet et des ressources du ménage,
- accompagner dans la **constitution des dossiers de demandes de subventions**, jusqu'au versement des aides financières.



Les travaux ne doivent pas être engagés et les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt des demandes de subventions.

Lieux de permanences et contacts



SOLIHA : permanence sur RDV | 02 31 86 70 50 | sophie.lepesant@solihanormandie.fr
 CDHAT : permanence sur RDV | 02 33 75 62 40 | contact@cdhat.fr
 7 Vents : permanence sur RDV | 02 33 19 01 39 | info@7vents.fr

Quand ?

Le planning des permanences est à télécharger sur la page Aide à la rénovation sur www.msm-normandie.fr (catégorie Aménagement et environnement > Habitat)